

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.4/979/Add.4  
12 février 1969  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Vingt-cinquième session

Distr. double

ETUDE DE L'APARTHEID ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

Rapport du Rapporteur spécial

Additif

QUATRIEME PARTIE - CHAPITRE IX

MESURES VISANT A DIFFUSER, A L'ADRESSE DES POPULATIONS DE L'AFRIQUE AUSTRALE,  
DES INFORMATIONS SUR LES MEFAITS DE L'APARTHEID ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission des droits de l'homme la quatrième partie ci-jointe du rapport établi par M. Manouchehr Ganji (Iran), Rapporteur spécial de la Commission, conformément à la résolution 3 E (XXIV) de la Commission des droits de l'homme.

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur.

GE.69-3164

## CHAPITRE IX

### MESURES VISANT A DIFFUSER, A L'ADRESSE DES POPULATIONS DE L'AFRIQUE AUSTRALE, DES INFORMATIONS SUR LES MEFAITS DE L'APARTHEID ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE

#### SECTION A

#### INTRODUCTION

436. Dans sa résolution 3 (XXIV), adoptée le 16 février 1968, la Commission des droits de l'homme a prié le Rapporteur spécial :

"... d'établir un rapport, accompagné de conclusions et de recommandations, qui sera présenté à la vingt-cinquième session de la Commission et sera plus particulièrement consacré :

...

"d) à des mesures appropriées pour diffuser à l'adresse des populations de l'Afrique australe, dans des émissions radiophoniques et par d'autres moyens, des informations sur les méfaits de l'apartheid et de la discrimination raciale et sur les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour combattre ces méfaits;"<sup>238/</sup>

437. Dans la même résolution, la Commission

"Prie le Secrétaire général d'intensifier, en faisant appel à tous les moyens d'information de l'Organisation des Nations Unies, les efforts déployés pour informer la population de l'Afrique australe de ce que font les organes des Nations Unies pour éliminer la politique d'apartheid et de discrimination raciale en faisant ressortir particulièrement la possibilité constructive d'une société multiraciale fondée sur le principe de l'égalité raciale;"<sup>239/</sup>

438. L'un des traits marquants de la situation en Afrique australe ces dix dernières années tient à l'intensification des efforts de propagande déployés par les autorités racistes et coloniales. Ces efforts sont destinés à donner au monde une idée fautive de la situation en Afrique australe et de la politique pratiquée par les régimes en place, à discréditer et à dénigrer les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour mettre un terme à la discrimination raciale et au colonialisme dans cette région, à dénaturer les aspirations et la politique des mouvements de libération et, par là même, à contrecarrer toute action internationale efficace à l'appui des résolutions des Nations Unies.

---

<sup>238/</sup> Conseil économique et social - Documents officiels, quarante-quatrième session, Supplément No 4 (E/4475), chapitre XVIII, résolution 3 (XXIV), section E., par.1

<sup>239/</sup> Ibid.

439. Les organes des Nations Unies et les Etats Membres ont reconnu de plus en plus que, pour favoriser une action internationale efficace, il était essentiel de combattre cette propagande. Ils ont également reconnu que, pour parvenir à une solution pacifique des graves problèmes qui se posent dans la région, il était essentiel de faire des efforts particuliers afin d'informer la population des territoires des objectifs que s'est fixés l'Organisation des Nations Unies. Ces efforts sont essentiels d'abord pour bien informer les peuples opprimés de l'intense préoccupation de la communauté internationale, ensuite pour convaincre toute la population, y compris les partisans fourvoyés du régime, que l'Organisation des Nations Unies s'efforce d'assurer à tous les peuples la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales et qu'elle est résolue à intensifier sa lutte contre la politique de suicide des régimes minoritaires.

440. Le Rapporteur spécial constate avec satisfaction que ses recommandations en vue d'informer largement le public des méfaits de l'apartheid, de la discrimination raciale et de la ségrégation, ainsi que des conditions qui règnent en Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie du sud, ont trouvé un appui quasi unanime auprès des représentants des Etats Membres. Sa suggestion, demandant qu'on s'efforce en particulier de diffuser des informations à l'adresse des populations de l'Afrique australe, a rencontré le même appui.

441. Un certain nombre de décisions ont été adoptées à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale concernant la diffusion d'informations sur l'apartheid et sur les activités de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'Afrique australe. <sup>240/</sup> Les organes subsidiaires de l'Assemblée générale chargés d'étudier les problèmes qui se posent en Afrique australe ont fait le nécessaire pour encourager cette diffusion. Il est à noter que ces décisions ont été appuyées à l'unanimité par les Etats Membres, en dépit des divergences de vues qui se sont manifestées au sujet des mesures à prendre, re, en vertu du Chapitre VII de la Charte, pour parvenir à une solution du problème de l'apartheid et de la discrimination raciale en Afrique australe.

---

<sup>240/</sup> Résolutions 2396, 2439, 2440 et 2465 de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.

SECTION B

LA PROPAGANDE DES RÉGIMES MINORITAIRES ET COLONIAUX D'AFRIQUE AUSTRALE

442. Il n'est pas nécessaire de décrire ici en détail la propagande menée par les régimes minoritaires et coloniaux d'Afrique australe, puisque plusieurs études sur ce sujet ont récemment été publiées<sup>241/</sup>. On se contentera d'évoquer rapidement certains aspects de cette propagande.

1. Ampleur des efforts de propagande

443. Les gouvernements sud-africain et portugais, ainsi que le régime minoritaire raciste illégitime de la Rhodésie du sud, ont consacré à la propagande des ressources de plus en plus grandes.

444. Le Gouvernement sud-africain, pour sa part, a porté le montant des crédits destinés à l'information et à la propagande de 146.000 dollars en 1949/50 à 4.459.000 dollars en 1965/66. Cet effort a été encore intensifié depuis l'accession au poste de Premier ministre de M. B.J. Vorster, en 1966.

445. Tous ces régimes ont recours à différents moyens de diffusion, tels que l'emploi d'agences de relations publiques, la création de bureaux d'information à l'étranger, la publication et la distribution de journaux et de brochures, la fourniture de documentation aux chaînes de radio et de télévision, la publicité dans les journaux et l'organisation de voyages d'hommes d'affaires, et de journalistes en vue.

446. Le Gouvernement sud-africain, en particulier, a aussi beaucoup développé les émissions destinées à l'étranger depuis le 27 octobre 1965, date à laquelle le premier émetteur de la "Voix de l'Afrique du Sud" à Bloemendal, Transvaal, a commencé à fonctionner. Quatre stations émettrices de 250 kilowatts diffusent actuellement des programmes en neuf langues à destination de l'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Extrême-Orient.

447. La propagande en faveur de la politique raciale du Gouvernement sud-africain et visant à discréditer l'action internationale pour l'élimination de l'apartheid, est orchestrée non seulement par un certain nombre d'organismes dépendant du Gouvernement sud-africain mais encore par plusieurs organisations non gouvernementales. Le plus

---

<sup>241/</sup>Voir le Rapport du Sous-Comité de l'information sur l'apartheid, du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine A/7254, annexe 1; mémoire de l'Anti-Apartheid Movement du Royaume-Uni sur la propagande sud-africaine, A/AC.115/L.226/Add.1.

important des groupements non gouvernementaux qui se sont joints à la propagande du Gouvernement sud-africain est la South Africa Foundation créée par des hommes d'affaire sud-africains et leurs collaborateurs étrangers. Comme autres instruments de propagande et de relations publiques, on peut citer la United Kingdom-South Africa Trade Association (UKSATA), la South Africa Club, l'Anglo-South African Group of the British Parliament, et la South Africa Society de Londres. Il existe des groupements analogues dans plusieurs autres pays.

448. Le régime rhodésien est appuyé par les groupes des Amis de la Rhodésie, qui ont proliféré dans plusieurs pays occidentaux et en Nouvelle-Zélande.

## 2. Contenu de la propagande

449. Le contenu de la propagande sud-africaine sera rapidement évoqué, comme exemple de celle à laquelle se livrent les trois régimes. Elle est destinée : a) au monde entier; b) aux puissances occidentales; c) aux Etats africains; enfin d) aux populations d'Afrique du Sud.

### a) Propagande destinée au monde entier

450. Le Gouvernement sud-africain a cherché à leurrer l'opinion mondiale en substituant au terme apartheid les expressions "développement séparé" et "libertés séparées" et en prétendant qu'il aide les Africains à accéder à l'indépendance en tant que nations. Réprimant sans pitié toute résistance, il soutient que la paix raciale règne en Afrique du Sud.

451. Il a récemment mis l'accent sur la "politique de bon voisinage" de l'Afrique du Sud à l'égard des autres pays d'Afrique australe et sur son désir de coopération économique. Or cette coopération est subordonnée à l'acceptation de l'apartheid en Afrique du Sud.

### b) Propagande dans les pays occidentaux

452. Les grands partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud situés en Europe occidentale et en Amérique du Nord sont les plus visés par cette propagande, qui insiste fortement sur la communauté d'intérêts des puissances occidentales et de l'Afrique du Sud et sur les inconvénients qu'entraînent les sanctions économiques et autres, dirigées contre l'Afrique du Sud.

453. La propagande sud-africaine tire parti des préjugés raciaux et des difficultés des pays occidentaux pour obtenir l'appui de certains secteurs de la population. Elle trouve un appui efficace auprès du monde des affaires, qui tire profit de ses investissements en Afrique du Sud ou de son commerce avec ce pays, ainsi qu'auprès d'un certain nombre d'officiers.

454. Les efforts de propagande déployés dans ces pays par l'Afrique du Sud cherchent à convaincre les gouvernements et l'opinion publique que les sanctions leur coûteraient très cher et que s'ils n'y résistaient pas, le commerce lucratif avec l'Afrique du Sud reviendrait à des firmes concurrentes. Ils mettent l'accent sur la communauté d'intérêts entre les puissances occidentales et l'Afrique du Sud en raison de l'importance stratégique de la route du Cap et de la prétendue contribution de l'Afrique du Sud à la lutte contre le communisme.

455. L'importance stratégique de l'Afrique du Sud pour le monde occidental est un des grands thèmes de la propagande. En novembre 1968, M. P.W. Botha, Ministre de la défense, a déclaré :

"La route maritime qui contourne le Cap est d'une importance vitale pour le monde occidental tout entier. Les chefs militaires occidentaux en sont conscients, même si les politiciens sont aveugles aux réalités." 242/

c) Propagande à l'intention des pays africains

456. A l'adresse des pays africains, l'Afrique du Sud souligne qu'elle recherche une "politique de bon voisinage" et qu'elle est disposée à contribuer à leur développement économique et en mesure de le faire s'ils cessent de s'opposer activement à la politique de l'apartheid, alors qu'on sait qu'elle est inhumaine. Les porte-parole sud-africains vantent le réalisme des dirigeants du Malawi et font ressortir les avantages économiques de la coopération avec l'Afrique du Sud.

d) Propagande à l'intérieur de l'Afrique du Sud

457. Il est tout à fait indiqué de mentionner dans le présent document l'effort du Gouvernement sud-africain et de ses partisans en vue de galvaniser l'opinion sud-africaine contre les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, en maîtrisant l'opposition à l'apartheid chez les "blancs" privilégiés et en intimidant les "non blancs".

458. Le Gouvernement a recouru à des mesures répressives brutales contre tous les adversaires de l'apartheid, mesures qui ont été inlassablement condamnées par l'Organisation des Nations Unies et l'opinion mondiale. Il a interdit les grandes organisations politiques africaines, paralysé les organisations d'autres groupes de population opposées à l'apartheid en s'en prenant à leurs chefs et à leurs membres, et forcé le Parti libéral à se dissoudre, en promulguant des lois contre les partis multi-raciaux.

459. Il a également interdit plusieurs journaux qui appuyaient le mouvement de libération et il a empêché la création de ce genre de journaux par le moyen de mesures législatives et administratives. Il a imposé de sévères restrictions à la presse et interdit la vente de milliers de livres et de publications.

460. Par ailleurs, il a essayé d'inculquer à la population des idées racistes.

461. Le gouvernement a fait de l'Office de radiodiffusion sud-africain une machine de propagande non seulement contre les réunions interdites de la population africaine mais aussi contre les libéraux "blancs" et même contre le Parti unifié, qui sont en faveur d'un "leadership blanc".

462. Il fait des efforts particuliers pour discréditer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies en faisant valoir qu'elles résultent de propositions émanant d'Etats "adolescents" encouragés par les Etats socialistes, et qu'elles sont inefficaces. Il a formulé à plusieurs reprises des critiques contre le Secrétaire général<sup>243/</sup>.

463. Il rapporte, en les exagérant, les cas de violence raciale et de conflits raciaux qui se produisent à l'étranger.

464. Il cherche à convaincre la population que les "combattants de la liberté" sont des "terroristes" et des "communistes". Il justifie sa politique africaine "tournée vers l'extérieur" en prétendant qu'elle est destinée à servir de tampon contre toute infiltration des combattants de la liberté et à éviter que des forces hostiles ne se retranchent à proximité de son territoire<sup>244/</sup>.

465. Enfin, il essaie d'intimider le peuple africain pour lui faire accepter l'apartheid comme étant le seul cadre dans lequel puisse s'inscrire son avenir. C'est ainsi que M. J. Hans Abraham, Commissaire général du Transkei, a lancé le 18 mars 1968 l'avertissement suivant :

---

<sup>243/</sup> En septembre 1967, M. B.J. Schoeman, Ministre des transports, a déclaré que U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, était à la tête des attaques menées contre l'Afrique du Sud. Southern Africa, Londres, 18 septembre 1967.

<sup>244/</sup> M. Blaar Coetzee, Ministre du développement communautaire, a déclaré à Pretoria en novembre 1968 :

"La politique tournée vers l'extérieur de l'Afrique du Sud a eu pour effet d'améliorer les relations avec plusieurs Etats africains. Nous sommes conscients de nos responsabilités à l'égard du Malawi, sachant que si nous ne lui venons pas en aide, le vide que nous laisserions sera comblé par la Russie communiste, la Chine communiste - ou l'Amérique. Je ne sais pas où est le plus grand danger". Southern Africa, Londres, 4 novembre 1968.

"Si tout homme digne de ce nom désire vivre dans ce pays, il doit accepter l'apartheid comme étant la seule solution permettant de faire régner l'harmonie raciale".

Il a ajouté que quiconque s' imagine qu'il est facile de renverser le Gouvernement sud-africain ferait mieux de "renoncer à cette idée"<sup>245/</sup>.

e) Propagande menée par d'autres groupes

466. A l'appui des efforts du gouvernement, la South Africa Foundation et d'autres groupes mènent une campagne de propagande plus souple.

467. L'un des grands thèmes de leur propagande est que les sanctions sont déraisonnables car, à elle seule, la prospérité économique de l'Afrique du Sud suffirait à améliorer la situation inhumaine que connaît le pays. Voici, à titre d'exemple, un extrait d'une brochure de Sir Nicholas Cayzer, Président de la United Kingdom-South Africa Trade Association publiée par l'association en septembre 1967 :

"... nous pouvons décourager toute intervention extérieure, encourager l'expansion de la monnaie sud-africaine et l'élévation du niveau de vie de toutes les races qui habitent en Afrique du Sud, dans l'espoir que la pensée constructive, dont on ne peut nier la vitalité dans ce pays, ainsi qu'une compréhension toujours meilleure des affaires et des réactions de l'étranger de la part des membres de son gouvernement, permettront d'aboutir à une situation favorable pour tous les habitants"<sup>246/</sup>.

### 3. Efforts visant à contrecarrer cette propagande

468. Les efforts de l'Organisation des Nations Unies et des Etats Membres pour contrecarrer cette propagande massive ont été très modestes, presque négligeables même à l'intérieur de l'Afrique australe. Les ressources des mouvements anti-apartheid et d'autres organisations non gouvernementales peuvent difficilement se mesurer à celles du Gouvernement sud-africain et de ses collaborateurs.

469. On trouvera à l'annexe I une note sur les activités du Secrétariat des Nations Unies, rédigée par le service de l'information à la demande du Rapporteur spécial.

---

<sup>245/</sup> The World, Johannesburg, 18 mars 1968.

<sup>246/</sup> The Friend, 4 septembre 1967.



470. Les activités des organisations non gouvernementales font l'objet du rapport établi en 1968 par le Sous-Comité de l'information sur l'apartheid du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine <sup>247/</sup>.

471. Quant aux Etats Membres, il convient de rappeler qu'après la rébellion de la Rhodésie du sud, le Royaume-Uni a estimé nécessaire, étant donné la censure des émissions radiophoniques rhodésiennes, d'établir une station-relais de la BBC à Francistown (Botswana) <sup>248/</sup>. Cette station, qui possède un émetteur de 50 kW, a commencé ses émissions en décembre 1965 mais elle n'est plus en service.

472. D'autres Etats Membres - en particulier la République-Unie de Tanzanie et la République de Zambie - ont mis leurs installations de radiodiffusion à la disposition des mouvements de libération pour leur permettre de se faire entendre des populations opprimées d'Afrique australe.

473. La radio de Dar-es-Salaam diffuse depuis plusieurs années des émissions destinées à l'Afrique australe, en consultation avec le Comité de libération de l'Organisation de l'Unité africaine.

474. L'achèvement en septembre 1966 d'une station de 100 kW a permis de développer ces programmes qui ont pour objet d'aider les mouvements de libération à diffuser des nouvelles et des commentaires et à combattre la propagande des régimes colonialistes et racistes. Les émissions de cette station destinées à l'Afrique australe se font en neuf langues : anglais, zoulou, portugais, ovambo, herero, nyanja, sona, afrikaans et sotho. <sup>249/</sup>

475. On trouvera à l'annexe II une note établie par le Service de l'information sur les incidences administratives et financières de la création en Afrique d'une station de radiodiffusion des Nations Unies qui produirait et diffuserait des programmes destinés aux populations de l'Afrique australe.

---

<sup>247/</sup> A/7254, annexe I.

<sup>248/</sup> En octobre 1966, le Secrétaire britannique au Commonwealth a indiqué à la Chambre des communes, en réponse à une question, que l'installation de cette station avait coûté 266.000 livres sterling et que ses frais d'exploitation et de programmes étaient d'environ 153.000 livres sterling. Southern Africa, Londres, 31 octobre 1966.

<sup>249/</sup> The World, Johannesburg, 3 juillet 1968.

Annexe I

NOTE DU SERVICE DE L'INFORMATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
SUR SES ACTIVITES

1. Le Service de l'information a pris un certain nombre de mesures pour faire parvenir aux populations de l'Afrique australe des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies, en particulier sur celles qui ont trait à l'élimination de la politique d'apartheid et de discrimination raciale.

I. Publications

2. Le Service de l'information intensifie la publication de brochures sur l'Afrique australe ainsi que sur l'apartheid et sur la discrimination raciale. En 1968, il a publié une brochure de 79 pages intitulée "L'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe"<sup>1/</sup>, résumant le rapport présenté par le Rapporteur spécial à la Commission des droits de l'homme en 1968 (éditions en arabe, anglais, français, russe, espagnol et souahili). Il a publié également au cours de l'année écoulée "L'anatomie de l'apartheid : questions et réponses sur les Nations Unies et la discrimination raciale en Afrique du Sud"<sup>2/</sup>, brochure de 22 pages (en arabe, chinois, anglais, français, indien, japonais, polonais, russe, espagnol, souahili, suédois et urdu). Parmi les autres publications récentes, on peut citer "Les effets de l'apartheid sur l'éducation, la science, la culture et la formation en Afrique du Sud"<sup>3/</sup> résumé d'un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; "Apartheid et mesures de répression en Afrique du Sud"<sup>4/</sup>; et "Apartheid et traitement des détenus en Afrique du Sud : déclarations et dépositions sous serments"<sup>5/</sup> (Résumé de documents et de déclarations transmis par le Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid à la Commission des droits de l'homme et publiés à la demande de la Commission).

3. En ce qui concerne les publications à venir, le Service de l'information prépare actuellement une remise à jour de l'anatomie de l'apartheid qui sera publiée en 1969 en neuf langues (arabe, chinois, danois, anglais, français, japonais, espagnol, souahili et russe). Le Service de l'information publiera aussi deux nouvelles brochures

1/ OPI/335.

2/ OPI/316.

3/ Publication des Nations Unies, No de vente : 67.I.6.

4/ OPI/265.

5/ OPI/279.

de 24 pages chacune : l'une fait l'historique des débats que l'Organisation des Nations Unies a consacrés à la politique d'apartheid et l'autre est un recueil de photographies intitulé Illustration de l'apartheid; ces deux brochures seront publiées dans les neuf langues mentionnées ci-dessus. D'autres études sont en préparation au Groupe de l'apartheid du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité.

4. D'autres publications sur l'Afrique australe sont en cours de préparation comme suite à des recommandations émanant du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il s'agit notamment d'une brochure de 40 à 50 pages résumant les activités de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de la Rhodésie du Sud, qui doit être publiée en anglais, en français et en espagnol; une brochure analogue sur l'Organisation des Nations Unies et la décolonisation des territoires sous administration portugaise doit être publiée en arabe, en chinois, en anglais, en français, en espagnol, en Portugais, en russe et en souahili, ainsi qu'une brochure du même genre sur la Namibie. Ces brochures qui paraîtront en 1969 contiendront des renseignements sur les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de droits de l'homme dans les Territoires en question. A paraître également une version révisée de la brochure intitulée Les Nations Unies et la décolonisation, qui traite de l'étude par les Nations Unies des activités des intérêts étrangers économiques et autres qui font obstacle à la décolonisation des territoires coloniaux et une publication sur l'activité des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation en 1968; toutes ces publications contiendront de nombreux renseignements sur l'Afrique australe. Une autre publication traitera du programme d'enseignement et de formation des Nations Unies à l'intention des Sud-Africains.

5. Des renseignements sur l'actualité relative aux Nations Unies et à l'Afrique australe continuent d'être fournis aux moyens d'information grâce au système régulier de communiqués de presse et de résumés du Service de l'information. On pense, en particulier, que si le Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux décident

de se rendre en Afrique ou ailleurs en 1969, chacun de ces organes sera accompagné d'un attaché de presse des Nations Unies qui communiquera à la presse locale et enverra au Siège des articles, des télégrammes et autres renseignements sur les activités de ces organes, comme on a eu coutume de le faire.

6. La diffusion de documents écrits chez les populations de l'Afrique australe est considérablement limitée par l'absence de centres de distribution des Nations Unies dans les régions intéressées. La demande de l'Assemblée générale<sup>6/</sup> tendant à ce que le Secrétaire général établisse un centre d'information en Afrique du Sud, en vue de faire connaître les buts et objectifs des Nations Unies, doit être communiquée au gouvernement de l'Afrique du Sud pour avis. Ainsi qu'on l'a signalé à la Commission des droits de l'homme lorsque cette suggestion a été faite pour la première fois, les centres d'information sont établis à la demande des Etats Membres<sup>7/</sup>.

7. Actuellement, la distribution des documents d'information des Nations Unies en Afrique australe se fait conformément aux arrangements ci-après. Le Siège s'occupe de toutes les demandes de renseignements sur les activités des Nations Unies émanant de l'Afrique du Sud ou de la Namibie; l'Office des Nations Unies à Genève s'occupe des demandes émanant du Portugal et des territoires sous administration portugaise; Londres répond aux demandes émanant de la Rhodésie du Sud, territoire non autonome placé sous l'administration du Royaume-Uni. Les demandes de renseignements émanant de cette région peuvent être adressées indifféremment à l'un quelconque de plusieurs services et divisions du SI et on ne connaît pas le chiffre global des demandes reçues.

8. Les Nations Unies ont quatre centres d'information à proximité de la région étudiée par le Rapporteur spécial : Kinshasa (République démocratique du Congo), Bujumbura (Burundi), Dar-es-Salam (République-Unie de Tanzanie) et Tananarive (Madagascar). Les activités de ces centres ne s'étendent pas, bien entendu, à la région en question mais les renseignements qu'ils fournissent peuvent être utilisés par des moyens d'information et des organisations nationales et privées dont certains peuvent atteindre les populations vivant dans d'autres régions de l'Afrique australe.

<sup>6/</sup> Résolution 2439 (XXIII) du 14 décembre 1968, par. 9.

<sup>7/</sup> E/CN.4/L.998, par. 2.

Parfois, des nouvelles présentant un intérêt spécial pour l'Afrique ont été communiquées par télégrammes à ces centres via Genève, notamment à l'occasion de la venue en Europe, en 1968, du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine. Toutefois, le coût des télégrammes limite beaucoup le volume des informations qui peuvent être transmises de cette manière étant donné qu'il faut recourir à des entreprises commerciales pour communiquer avec ces centres. Un tri est fait parmi tous les documents établis au Siège afin de déterminer leur intérêt pour les divers centres et les documents relatifs à l'Afrique australe sont parmi ceux qui sont acheminés par la valise diplomatique vers les centres mentionnés ci-dessus. Un grand nombre des futures publications relatives à l'Afrique australe seront aussi envoyées à ces centres aux fins de distribution, dans les limites des crédits budgétaires existants.

9. Trois dépositaires des publications des Nations Unies se trouvent dans la région, en Afrique du Sud; ce sont la South African Public Library au Cap, la State Library de Pretoria et la Bibliothèque du Parlement au Cap. Ces trois bibliothèques reçoivent tous les documents et publications des Nations Unies en anglais. Toutes les bibliothèques dépositaires, où qu'elles se trouvent ont signé avec l'Organisation des Nations Unies un accord aux termes duquel ils s'engagent à conserver les documents que leur adresse l'Organisation en bon état et sous une surveillance suffisante et à en permettre l'accès au public, gratuitement et à des heures raisonnables. Les bibliothécaires en chef des trois bibliothèques dépositaires d'Afrique du Sud ont indiqué en 1966, en réponse à un questionnaire de l'ONU, que toute personne pouvait avoir accès aux documents des Nations Unies et qu'ils étaient de plus en plus demandés.

10. Le chiffre brut des ventes de publications des Nations Unies en Afrique australe du 1er janvier au 30 octobre 1968 se décompose de la façon suivante : Afrique du Sud, 4.700 dollars (le plus gros chiffre de ventes pour tous les pays d'Afrique); Mozambique, 132 dollars; Rhodésie du Sud, 131 dollars et Angola, 11 dollars. Pour la même période, en 1967, les chiffres étaient : Afrique du Sud, 4.300 dollars; Mozambique, 70 dollars; Rhodésie du Sud, 60 dollars et Angola, 23 dollars. (Aux fins de comparaison avec d'autres pays, on peut citer pour les dix premiers mois de 1968, les chiffres suivants : Nigéria, 1.000 dollars; République arabe unie, 2.300 dollars; Israël, 3.300 dollars; Inde, 18.000 dollars; Japon, 23.000 dollars; France, 27.000 dollars; Royaume-Uni, 107.000 dollars).

## II. Programmes radiophoniques

11. En 1968, l'Organisation des Nations Unies a produit les programmes radiophoniques suivants en vue de leur retransmission par les organismes nationaux de radiodiffusion :

a) Programmes hebdomadaires d'une durée de 15 minutes dans la série "Perspective", consacrés aux principales questions dont s'occupent actuellement les Nations Unies et comprenant des enregistrements de la voix de représentants au cours de leurs déclarations devant les organes des Nations Unies. En 1968, cette série a comporté les programmes suivants :

- La vingt-deuxième Assemblée générale et le colonialisme
- L'Année internationale des droits de l'homme
- La Commission des droits de l'homme
- La décolonisation
- La Rhodésie
- La Namibie
- Les droits de l'homme en 1968 (trois programmes sur les débats de la Conférence internationale des droits de l'homme)
- La Rhodésie du Sud
- L'apartheid
- La Journée des droits de l'homme
- Les territoires portugais
- Les droits de l'homme

b) Une série de six programmes d'une durée de 15 minutes chacun intitulée "Le grand engagement", émis à l'occasion de l'Année internationale des droits de l'homme en arabe, anglais, français, portugais, espagnol, souhaéli et d'autres langues.

c) Des magazines parlés d'une durée de 15 minutes exposant les débats actuels des organes et conférences des Nations Unies et diffusés en plusieurs langues à la demande des pays. On peut citer notamment : "Les Nations Unies vous parlent", en arabe; "This week at the UN" (Cette semaine à l'ONU) en anglais et en souhaéli; "Scope" en anglais; "Perspectives internationales" en français; "Fenêtre sur le monde", en portugais et "Perspectiva" en portugais et en espagnol. Toutes ces émissions sont hebdomadaires, à l'exception de "Perspectives internationales", qui est diffusée deux fois par mois.

12. Ces programmes enregistrés sont envoyés à de nombreuses stations radiophoniques situées au sud de l'Afrique ou aux environs de cette région. Ainsi, dix stations situées dans les territoires africains sous administration portugaise (Luanda, Benguela, Lobito, Silva Porto, Sa de Bandeira, Mocamedes et Cabinda, dans l'Angola; Lourenço Marques, en Mozambique, Sao Vicente, dans les Iles du Cap vert, et Sao Tomé) reçoivent régulièrement "A Vitrine do Mundo" ("Fenêtre sur le monde") en portugais. Ce programme met l'accent sur les débats des Nations Unies sur l'apartheid et sur les territoires

sous administration portugaise, questions qui ont été évoquées dans 22 programmes hebdomadaires en 1967. Six programmes spéciaux en langue portugaise sur l'Année internationale des droits de l'homme ont été adressés aux mêmes stations. Des bandes enregistrées de "Perspectiva" en portugais sont également adressées chaque semaine à quatre stations de l'Angola et du Mozambique. Plusieurs lettres ont été reçues de ces stations indiquant qu'elles avaient diffusé la documentation radiophonique qui leur avait été adressée.

13. Dans les Etats indépendants situés dans cette région ou au voisinage, les émissions "This Week at the UN", "Perspective" et "Scope" sont retransmises en anglais par le Botswana, le Lesotho, le Malawi, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Dar-es-Salaam et Zanzibar diffusent une version en souhaéli de "This Week at the UN". Deux programmes hebdomadaires en langue française, "Perspectives internationales" et "Le Tour du monde des Nations Unies" sont diffusés par le Burundi, le Congo (Brazzaville) et la République démocratique du Congo; cette dernière émet également plusieurs programmes avec le concours de son personnel en utilisant les documents fournis par les Nations Unies. Une série spéciale de six programmes documentaires sur les droits de l'homme a été diffusée par ces pays en 1968; cette série a été auditionnée par la radio sud-africaine, mais elle a renvoyé les bandes en indiquant qu'elles ne seraient pas retransmises.

14. Les programmes susmentionnés sont diffusés par les radios nationales des pays indiqués dont quelques-unes sont audibles dans certaines zones des pays et territoires dont s'occupe le Rapporteur spécial. En outre, des émetteurs transmettant en direction de l'Afrique australe à partir de Radio-Tanzanie relaient "This Week at the UN" en langue anglaise et préparent des programmes en utilisant des enregistrements d'extraits des débats de l'Organisation des Nations Unies sur les questions intéressant l'Afrique australe et établis spécialement par le Service de la radio des Nations Unies à cet effet.

15. Outre les enregistrements destinés aux organismes nationaux de radiodiffusion, les Nations Unies diffusent, au moyen d'émetteurs à ondes courtes en location, les débats de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi qu'un bulletin d'information régulier sur les activités de l'Organisation. Les émetteurs de 250 et de

500 kilowatts utilisés pour ces émissions comprennent des longueurs d'ondes destinées spécialement à l'Afrique centrale et australe. Les bulletins d'information de 15 minutes établis par le Service de la radio des Nations Unies, en anglais et en français, sont diffusés sur ces émetteurs à destination de l'Afrique centrale et australe, tous les jours pendant les sessions de l'Assemblée générale et toutes les semaines aux autres époques. Sur d'autres longueurs d'ondes, des émissions sont destinées à l'Afrique occidentale et à l'Afrique orientale. Le Service de la radio des Nations Unies a reçu des communications émanant du Malawi, de l'Afrique du Sud, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie et indiquant qu'un service d'écoute auditionne les émissions des Nations Unies dans ces pays. En général, l'accueil fait à ces programmes est favorable. Les Nations Unies ne disposent pas de renseignements concernant l'utilisation de ces émissions en Afrique du Sud.

16. Dans plusieurs Etats situés hors d'Afrique, des organismes diffusent des émissions en diverses langues à destination de l'Afrique. Le principal ouvrage de référence sur les émissions internationales, The World Radio TV Handbook 1968, 22ème édition (publié à Hellerup (Danemark) par World Radio-Television Handbook Co., Ltd., Sundvej 6), cite les pays et territoires suivants d'où ces émissions sont diffusées :

Allemagne orientale	Japon
Australie	Liban
Autriche	Norvège
Belgique	Pakistan
Bulgarie	Pays-Bas
Canada	Pologne
Chine (continentale)	Portugal
Chypre	République fédérale d'Allemagne
Danemark	Roumanie
Espagne	Royaume-Uni
Etats-Unis	Saint-Siège
France	Suède
Inde	Suisse
Israël	Tchécoslovaquie
Italie	URSS

Cet ouvrage publie également (page 84) une liste d'émissions en langue anglaise destinées à l'Afrique et qui seront diffusées par des stations situées dans diverses régions du monde.



17. On trouvera des renseignements sur le nombre des postes récepteurs dans les pays et territoires d'Afrique australe dans l'Annuaire statistique de l'UNESCO 1967 et dans le World Radio TV Handbook 1968. Les chiffres indiqués sont les suivants:

<u>Pays ou territoire</u>	<u>Annuaire statistique de l'UNESCO 1967</u>	<u>World Radio TV Handbook*</u>
Afrique du Sud	2 600 000 (estimations pour 1965)	2 700 000
Angola	81 000 (1966)	85 000
Mozambique	100 000 (estimations pour 1964)	78 000
Namibie	19 000 (1958)	Chiffres non disponibles
Rhodésie du Sud	Chiffres non disponibles	55 000

Les ouvrages ci-dessus ne donnent aucune estimation quant au nombre des postes pouvant capter les émissions sur ondes courtes ou sur ondes moyennes, ni quant à leur répartition entre les divers groupes linguistiques.

### III. Films

18. En 1967, de courts métrages ont été produits sur le Cycle d'étude international sur l'apartheid, la discrimination raciale et le colonialisme dans le sud de l'Afrique et sur les réunions en Afrique du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En 1968, on a produit un court métrage sur les réunions, en Europe, du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine. Des exemplaires de ces films sont fournis aux centres d'information des Nations Unies et aux bureaux du PNUD en Afrique australe en vue de représentations cinématographiques organisées à des fins éducatives ou par divers groupements. Les réunions des organes des Nations Unies font l'objet de reportages télévisés ou de bandes cinématographiques qui sont communiqués en premier lieu aux organismes d'informations télévisées couvrant le monde entier.

### IV. Relations avec les organisations non gouvernementales

19. La documentation fournie régulièrement tant au Siège que par l'intermédiaire des centres d'information aux représentants des organisations non gouvernementales dont certaines ont des filiales dans le sud de l'Afrique, comprend des informations sur les activités des Nations Unies en Afrique australe. Ainsi, la brochure

\* Estimations actuelles.

intitulée "L'anatomie de l'apartheid" (The Anatomy of Apartheid) a été offerte aux organisations non gouvernementales à un prix spécial d'avant-tirage et 10 400 exemplaires ont été vendus ainsi. Un exemplaire de la Lettre hebdomadaire des Nations Unies publiée par les services de presse du Service de l'information est envoyé régulièrement à l'Association de l'Afrique du Sud pour les Nations Unies.

20. Le Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid et le groupe de l'apartheid sont entrés fréquemment en contact avec les organisations non gouvernementales, y compris des mouvements anti-apartheid, pour examiner les moyens par lesquels ces groupes peuvent coopérer avec les Nations Unies et entre eux pour participer à la campagne internationale contre l'apartheid. Les détails de ces contacts et les activités de plusieurs de ces organisations sont exposés dans le rapport du Comité à la session de 1968 de l'Assemblée générale<sup>8/</sup> et dans le document établi pour le Comité spécial<sup>9/</sup>.

---

8/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, A/7254, paragraphes 66 et 67 et annexe 1, paragraphes 68-86.

9/ A/AC.115/L.219.

Annexe II

NOTE SUR LES INCIDENCES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES  
QU'AURAIT LA CRÉATION EN AFRIQUE D'UN SERVICE DE LA RADIC DES NATIONS UNIES  
CHARGE DE PRODUIRE ET DE DIFFUSER DES PROGRAMMES RADIOPHONIQUES  
DESTINÉS A LA POPULATION DE L'AFRIQUE AUSTRALE

Les estimations suivantes sont fondées sur l'hypothèse que le service diffuserait des émissions quotidiennes d'une durée de 90 minutes, six jours par semaine, dont 15 minutes dans chacune des principales langues parlées dans la région (anglais, ovambo, portugais, shona et zoulou). Afin que ces émissions puissent être captées par le plus grand nombre possible d'auditeurs, elles pourraient être diffusées sur ondes moyennes.

Le service serait composé d'un petit nombre de producteurs-rédacteurs avec la possibilité d'engager à titre temporaire les services de traducteurs et de présentateurs dans les langues voulues, en vue d'effectuer des enregistrements sur place, d'établir des circuits et de recevoir des dépêches par radio et par télégramme.

Il faudrait avoir l'usage d'un émetteur approprié pendant une heure et demie chaque jour, ainsi que d'un studio pendant huit heures par jour, six jours par semaine. Il conviendrait également de prévoir les services des techniciens chargés normalement du fonctionnement de l'émetteur et du studio. Le studio devrait être entièrement équipé pour enregistrer les interviews et les déclarations pour permettre l'écoute des émissions en provenance du Siège des Nations Unies, pour le doublage et les corrections et pour alimenter l'émetteur. Le ou les émetteurs utilisés pour la diffusion sur ondes moyennes et ondes courtes devraient être de grande puissance (250 à 500 kW) pour pouvoir toucher les récepteurs à transistors qui sont couramment utilisés dans cette partie du monde. Le système d'antenne devrait être fortement dirigé (de préférence antenne à rideau) et couvrir une zone située entre 10° et 45° de longitude E. Pour les émissions sur ondes moyennes, l'émetteur ne devrait pas être situé plus au nord qu'à 15° au sud de l'Equateur, à moins que la puissance rayonnée effective dépasse 500 kW. Les fréquences devraient être suffisantes pour compenser les effets de la zone tropicale.

Les incidences administratives et financières de cette proposition sont les suivantes :

<u>Personnel</u>	Dollars	
1 Chef de service P-4	17.000	
1 Chef de service adjoint, producteur-rédacteur, P-3	14.000	
1 fonctionnaire adjoint à l'information	5.500	
1 Assistant de production (recruté localement)	2.100	
1 Secrétaire (recruté localement)	2.100	
1 Commis-planton (recruté localement)	<u>1.300</u>	
	42.000	
Dépenses communes de personnel	<u>12.500</u>	54.500
<u>Frais d'exploitation</u>		
Location de l'émetteur, du studio et des locaux à usage de bureaux		(voir note ci-dessous)
Services de 4 présentateurs traducteurs à temps complet, sous contrats spéciaux, à raison de 150 dollars par mois	7.500	
Frais de production :		
Prises d'enregistrements sonores sur place et émissions spéciales	5.000	
Frais de voyage du chef et du chef adjoint du Service pour rassembler la documentation nécessaire à l'établissement des programmes et pour les consultations avec les organisations de radio-diffusion d'Afrique (y compris l'indemnité journalière et les frais)	4.000	
Circuits du Siège et de Genève	5.000	
Télégrammes, valise diplomatique, bandes magnétiques, etc.	5.000	
Achat de matériel d'enregistrement (portatif et fixe) nécessaire pour la production des bandes magnétiques des émissions :		
3 machines Nagra et 2 machines Ampex, avec diffuseur	8.800*	
Achat d'un amplificateur et d'une antenne	1.200*	
Achat d'une bicyclette et d'une voiture automobile	<u>3.000*</u>	
	39.500	39.500
*Dépenses non renouvelables		
<u>Note</u> : Le coût de la location de l'émetteur, du studio et des locaux à usage de bureaux pour le service et l'équipe de présentateurs/traducteurs, y compris le matériel d'exploitation et les services techniques nécessaires, dépend des arrangements qui seraient conclus avec une organisation nationale de radiodiffusion mais ne dépasserait sans doute pas		
		<u>50.000</u>
Total estimatif pour la première année d'exploitation		<u><u>144.000</u></u>